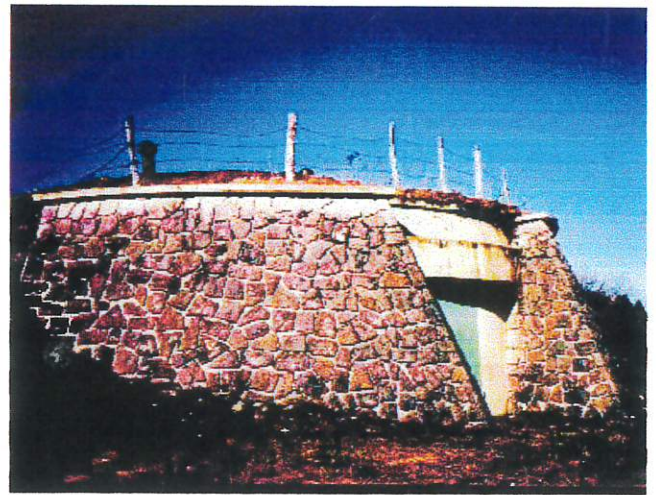


VUILLECIN

Notre village



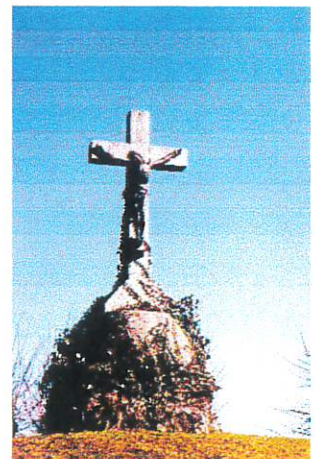
Le Monument aux Morts



Le réservoir de la Côte



Le Drugeon



Calvaire

JUIN 2002

Le bulletin municipal

« Vuillecin, Notre Village »

JUIN 2002

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Le budget 2002

La ZAE de Vuillecin

Historique : La pompe à incendie

Etat Civil – Nous leur souhaitons la bienvenue

La doyenne a 90 ans en 2002

Portrait

Les jeunes diplômés et jeunes champions de notre village

Médaille de la famille française

Toute une école

Bibliothèque municipale

Le mot des associations

Syndicat des eaux de Bians

Les questions que vous vous posez

Pour votre information

Mémento à conserver

Transmettez vos remarques et questions à
Mairie de Vuillecin : D. JEANNIER – J. BRULEBOIS

Réalisation : Commission Informations
Impression : Mairie de Vuillecin

Le mot du Maire

« En marche... »

Comme vous le voyez journellement, les travaux visant à améliorer notre cadre de vie vont bon train :

- ❖ La tranche de travaux prévus rue du Pont Rouge est presque terminée.
 - ❖ La maison GAYET a été démolie par son propriétaire après qu'un accord ait été passé avec la commune. La sécurité routière du secteur en est renforcée.
 - ❖ La rue de traverse va recevoir un nouveau revêtement en début d'été.
 - ❖ La bibliothèque retrouvera sa place dans les locaux de l'école, à l'étage pour la rentrée de la Toussaint. Les associations pourront retrouver la salle mise à leur disposition.
 - ❖ L'extension de la carrière du Moray, a finalement été acceptée par le conseil municipal. Notre avis négatif initial, sollicité deux mois après l'installation du nouveau conseil a donné aux nouveaux conseillers le temps de la réflexion.
 - ❖ Les viabilisations de la zone d'activité du temple (entre du village coté Pontarlier) sont en bonne voie. Cette zone portée par la Communauté de Commune du Larmont accueillera rapidement des entreprises qui permettront le développement économique de la région de Pontarlier, synonyme d'emploi.
- Vivre et Travailler au pays, un slogan qui nous devient réalité.

Coté animation, nous notons avec satisfaction le développement du club « Les mains créatives de Vuillecin ». Sans bruit, avec l'objectif de partager leur savoir pour aider les malades, elles dynamisent le village, entretiennent la convivialité, rassemblent des membres de tous âges et de tous les quartiers. En deux mots, elles donnent une âme à notre village.

Coté école, où nous sommes habitués à la perfection, la renommée a franchi la frontière ! La presse nationale helvétique nous prend pour modèle. Il est vrai que pour qui a vu le spectacle « Le CIRKEKOLE », il se passe réellement quelque chose chaque jour dans cette école.

Le conseil municipal, régulièrement réuni, écoute, réfléchit, propose. Le dialogue et la délégation qui sont mon mode de travail sensibilisent, responsabilisent et mobilisent les conseillers. Chaque fois qu'il le faut, qu'il le doit, le village est représenté dans les instances extérieures.

Pour la première fois, notre village aura l'honneur de recevoir le Conseil communautaire de la Communauté de Commune du Larmont **le jeudi 20 juin à 20 heures.**

Cette séance publique se tiendra dans la salle de motricité de l'école. Votre présence y sera la bienvenue. Elle marquera votre intérêt à cette institution et sera interprétée comme un encouragement pour les 49 membres de cette assemblée.

Bonnes vacances à chacun d'entre vous.

Le Maire
D. JEANNIER

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

La commune est tenue d'établir quatre budgets dont le détail vous est donné ci après.

Ces budgets ont été élaborés lors de deux réunions de la commission finances. Ils reprennent les orientations qui ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 15 février 2002.

Treize conseillers ont participé à la votation de ces budgets.

BUDGET GENERAL

		2001	2001	2002	
		Budget primitif	Compte administratif	En Francs	Budget primitif En Euros
Fonctionnement	Dépenses	3 582 000	1 428 691	3 659 650	557 910
	Recettes	3 582 000	4 067 528	3 659 650	557 910
	Résultat		2 638 837		
Investissement	Dépenses	5 526 500	3 146 015	5 777 200	87 993
	Recettes	5 526 500	2 340 328	5 777 200	87 993
	Total		- 805 687		

Principaux investissements :

Aménagement sous-sol mairie	: 20 000 €
Travaux bibliothèque école	: 40 000 €
Route du Pont Rouge	: 262 000 €
Eclairage public route du Pont Rouge	: 18 000 €
Revêtement route de traverse + eau pluviale	: 32 000 €

BUDGET EAU

C'est un budget très serré.

Le Compte Administratif 2001 montre un léger déficit tant en fonctionnement qu'en investissement. Les charges financières dues à l'emprunt contracté par le Syndicat des Eaux de Bians-Les-Usiers pour la réalisation d'une conduite d'adjonction d'eau sur la Commune d'EVILLERS, s'élève à 9 607 €.

Une augmentation du prix de vente de l'eau sera nécessaire dans les années à venir.

		2001	2001	2002	
		Budget primitif	Compte administratif	En Francs	Budget primitif En Euros
Fonctionnement	Dépenses	315 100	218 511	308 103	46 970
	Recettes	315 100	211 065	308 103	46 970
	Résultat		- 7 446		
Investissement	Dépenses	460 100	301 537	300 500	45 810.93
	Recettes	460 100	273 625	300.500	45 810.93
	Total		- 27 912		

Evolution du prix de l'eau à Vuillecin depuis 1994

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
2.30 F.	3.20 F.	3.70 F.	4.25 F.	4.25 F.	4.33 F.	4.39 F.	0.68 €	0.68 €

Location compteur : 7.62 € (50 francs).

BUDGET ASSAINISSEMENT

Une provision de 75 000 € en investissement est faite pour le financement de travaux de mise aux normes de nos installations suivant les résultats du diagnostic du réseau effectué par la société BETURE CEREC. Le montant total prévisionnel de ces travaux nécessaires est de l'ordre de 305 000 €.

Ils devront être exécutés avant 2005. Passé cette date, ils ne seront plus subventionnés.

Le montant de la participation de la Commune à la mise aux normes de la S.T.E.P. (Station Eparation) de Doubs est également pris en compte pour un montant de 1 370 € dans la section de fonctionnement.

		2001	2001	2002	
		Budget primitif	Compte administratif	En Francs	Budget primitif En Euros
Fonctionnement	Dépenses	248 000	51 452	322 960	49 234.93
	Recettes	248 000	123 367	322 960	49 234.93
	Résultat		71 914		
Investissement	Dépenses	244 500	1 859	634 520	96 731.95
	Recettes	244 500	30 751	634 520	96 731.95
	Total		28 892		

Redevance assainissement depuis 1998

Année	1998	1999	2000	2001	2002
Au m ³ consommé	5.63 F.	5.63 F.	5.74 F.	0.87 €.	0.90 €.
Forfait pour compteur non séparé (agriculteur)	40 m ³ / pers.	40 m ³ / pers	40 m ³ / pers	40 m ³ / pers	40 m ³ / pers

2002 : instauration d'une redevance sur les consommations agricoles à raison de 8 m³ par bovidés et chevaux et par an logés dans les étables raccordables au réseau d'assainissement.

BUDGET AIRE DE STOCKAGE BOIS

Ce budget n'appelle pas de commentaires particuliers. La commune porte ce budget, mais le financement est réalisé par les communes qui possèdent du bois sur l'aire de stockage.

		2001	2001	2002	
		Budget primitif	Compte administratif	En Francs	Budget primitif En Euros
Fonctionnement	Dépenses	442 700	2 340	201 500	30 718.48
	Recettes	442 700	0	201 500	30 718.48
	Résultat		-2 340		
Investissement	Dépenses	567 300	44 940	238 800	36 404.83
	Recettes	567 300	273 522	238 800	36 404.83
	Total		228 582		

Ces quatre budgets sont acceptés à l'unanimité.

VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

(taxe d'habitation ; taxe foncière sur les terrains bâtis ; taxe foncière sur les terrains non bâtis ; taxe professionnelle)

Les états de notification des taux d'imposition de 2002, transmis par les services fiscaux, laissent apparaître une baisse du produit fiscal de 7 950 € à taux constant. Cette baisse est principalement due à la baisse de la part de la taxe professionnelle.

Par 12 voix pour et 1 contre (Monsieur Claude MAIRE préconise une hausse de 7%), le Conseil Municipal vote une augmentation de 4 % des bases d'imposition des 4 taxes.

VOTE DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2002

Rappel des nouvelles charges venant s'inscrire sur ce budget :

- Mise aux normes de la S.T.E.P. de DOUBS (Maître d'œuvre : C.C.L. Financeurs : les Communes et la Ville de Pontarlier) : La part totale de la commune de Vuillecin est évaluée à 20 500 € (135 000 F.)

-Mise aux normes de notre réseau d'assainissement : Le diagnostic laisse apparaître des travaux pour environ 305 000 € (2 000 000 Francs). Ils sont financés à hauteur de 50% environ par le Conseil Général jusqu'en 2005. Après cette date, le taux de subvention baissera.

- La municipalité a la possibilité d'instaurer une tarification bovine : Il s'agit d'asseoir dans l'assiette de la redevance assainissement le cheptel des agriculteurs raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, de type séparatif ou unitaire du village cette solution est conforme à l'arrêté préfectoral 76/2D/2/N° 2.296. qui date de 1976. Ce n'est

pas un impôt nouvellement créé. Jusqu'à ce jour, les agriculteurs de Vuillecin sont dispensés du paiement de cette redevance principalement parce que les raisons financières ne l'imposaient pas. D'autres communes voisines pratiquent sans problème cette tarification bovine.

Le conseil municipal se trouve devant un choix :

- Instaurer cette tarification bovine : la ressource escomptée est évaluée à 2600 €
Ou
- pour recouvrer la même somme, augmenter la redevance assainissement de l'ensemble des consommateurs d'eau de 0.13 € (0.85 f.)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :

- Augmenter la taxe d'assainissement de 5.74 Francs à 5.91 Francs le m³ d'eau consommé soit 0.90 € le m³ consommé. (Augmentation de 3%),
- Instaurer la tarification bovine à hauteur de 8 m³ par bovin/chevaux par an.

AU 1^{ER} JUIN, LA MUNICIPALITE NE PARVIENT PAS A OBTENIR DES AGRICULTEURS LA QUANTITE D'UNITE GROS BOVINS DE LEUR CHEPTEL, MALGRE DES RENCONTRES D'EXPLICATION.

ZONE DE VUILLECIN – Z.A.E.

Evolution des phases administratives de la ZAE de Vuillecin

5 mars 1998 – délibération de la CCPA approuvant la réalisation du projet de zone intercommunale d'activités située sur le territoire de Vuillecin.

10 décembre 1998 – passage du dossier en commission en vue d'un financement DDR et Fonds Européen 5 B.

11 janvier 1999 – réunion en Sous-Préfecture. Monsieur le Sous-Préfet estime qu'en raison de l'importance des zones à créer, les autres communes concernées par l'extension de la Communauté devraient être associées au débat.

STATUT QUO

1^{er} janvier 2000 :

- transfert du dossier à la C.C.L.

29 juin 2000 :

- délibération classant la zone en Zone d'Activité Economiques (ZAE) intercommunale et institution de la Taxe Professionnelle de Zones sur celle-ci.

19 décembre 2000 :

- délibération de la commune de Vuillecin afin de modifier le POS dans le but d'intégrer l'accueil des activités à caractère commercial.

22 février 2001 :

- délibération de la C.C.L. en vue d'autoriser le dépôt du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau en préfecture :

- délibération autorisant le Président à solliciter les subventions de l'Etat et du Conseil Général.

27 juin 2001

- délibération autorisant le Président à signer tout document se rapportant aux acquisitions foncières.

13 septembre 2001

- délibération approuvant la participation de la commune de Vuillecin au coût des travaux de la 1^{ère} tranche, afférents à l'amenée des réseaux au pied de la ZAE communautaire.

Evolution des phases techniques de la ZAE de Vuillecin

Dès 1999

- la CCPA avait engagé les premiers travaux d'aménage des réseaux au pied de la zone, comprenant un renforcement de certains réseaux au sein du village. Ces travaux ont été repris en 2000 et 2001 par la CCL.

- parallèlement, la CCL a déposé un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'une demande d'autorisation de lotir.

-courant 2001 :

- la CCL a lancé l'appel d'offres pour retenir l'entreprise chargée de réaliser les travaux ;
➤ le groupement Lacoste-Boucard a été retenu.

Décembre 2001 :

- sondages archéologiques.

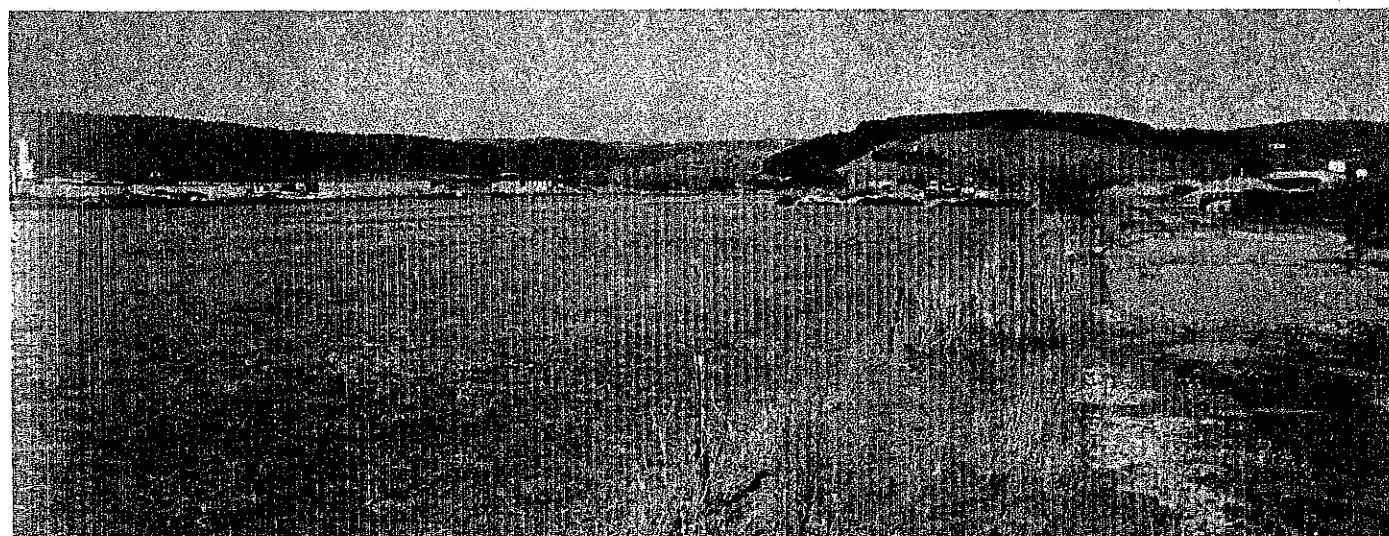
Février 2002 :

- début des travaux.

Juin 2002 :

- fin des travaux

Renseignements fournis par la CCL



HISTORIQUE

LES SAPEURS POMPIERS DE VUILLECIN

C'est le 30 janvier 1842 que l'on « organise » les sapeurs pompiers.

L'achat d'une pompe à incendie est décidé en novembre 1842.

1876 : l'effectif est de 20 hommes.

1879 : les sapeurs-pompiers demandent un abri pour les pompes et les 40 mètres de tuyaux. Le local choisi est le rez-de-chaussée de la Maison Commune.

1906 : Achat d'une pompe à incendie pour la commune de Vuillecin

La société des Usines de Vuillafans précise que cette pompe à incendie n° 1, modèle de la ville de Paris, a 2 corps de 125 m/m.. Les corps en cuivre fondus, tournés et alésés sont boulonnés sur une culasse en cuivre fondu. Le récipient et la bêche sont en cuivre rouge. D'un débit de 400 litres à la minute, calculé théoriquement pour 60 coups de balancier.

Cette pompe peut donner en projection un jet d'eau à 36 mètres de distance ou 26 mètres de hauteur.

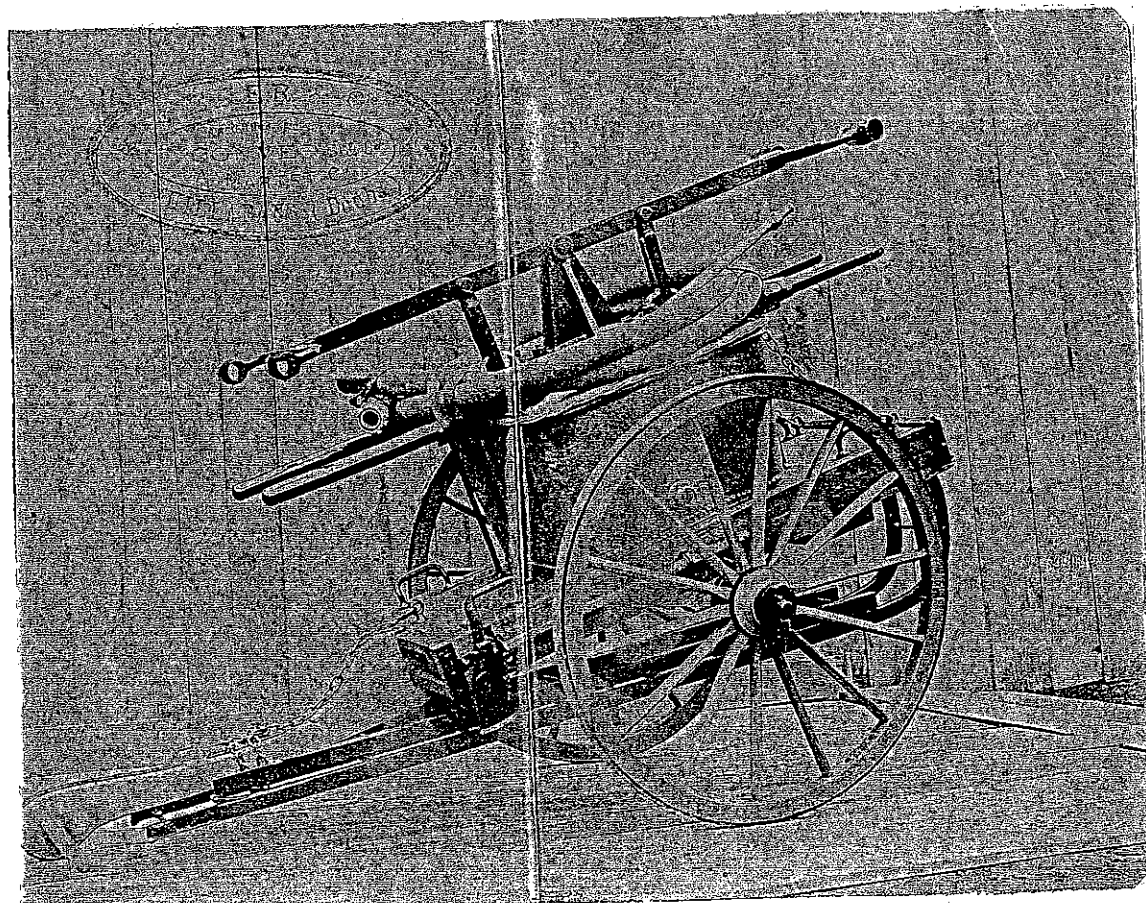
Il faut 12 hommes pour une manœuvre correcte de cette pompe.

1907 : l'effectif est de 22 hommes

1941 : achat d'un groupe motopompe avec un moteur PEUGEOT 202, système Guinard.

1952 : Dissolution de la subdivision des pompiers de Vuillecin.

Recherches : . Georges MUNIER - Jacqueline BRULEBOIS



Etat-civil

Du 1^o décembre 2001 au 1^o juin 2002

Naissances

☐ 8 février 2002

Garance DE LA BROSSE

Marius DE LA BROSSE

De M. et Mme Raphaël DE LA BROSSE, 22, rue principale

Mariage

☐ 4 mai 2002 à Houtaud

- Karine BERNARD et Christophe D'HOUTAUD

Décès

☐ 29 mars 2002 : Angéline LECLERC

☐ 06 mai 2002 : Raymond TOURNIER

Nous leur souhaitons la bienvenue

 M. et Mme HUOT Denis
17, rue de Pontarlier

 Mlle KIBLER Viviane
3, rue de Pontarlier

 Mme VOUILLOT Laetitia
10 rue de Commeneille

 M. JAVAUX Vincent et Mlle FRANZIN Maude
1, rue de Traverse

 M. GIRARDET Mickaël
6, rue de Traverse

 M. ROGNON Vincent et Mlle PASQUIER Marguerite
6, rue de Traverse

 M. MICHEL Jean-François et Mlle BARTHE Aurélie
Rue champ au Clerc

 M. et Mme PARENT Olivier
2, rue du vieux Chalet

Mise à jour
Michèle LAMBERT

La doyenne a 90 ans en 2002

Bon anniversaire

Marie-Thérèse LIARD est née le 25 février 1912, fille d'une famille de 7 enfants, elle poursuit ses études jusqu'au brevet. Elle se marie avec Maurice MICHEL et devient veuve en 1974.

Très alerte et vive d'esprit, qui ne l'a pas aperçue balayer devant sa maison. Levée tous les matins à 7 h., elle lit le journal et s'intéresse à la politique.

Elle se souvient qu'à l'époque, il n'y avait pas d'allocations familiales ; les bourses, les prêts n'existaient pas. Elle a suivi l'évolution du progrès, se rappelant sa première radio, les premières automobiles « Donnet Zedel » qui venaient faire leurs essais en montant « La chire ».

Pour la fêter, en ce jour de son 90^e anniversaire, Maire, adjoints et conseillers se sont rendus chez elle. Un accueil chaleureux leur a été réservé, en présence de M. et Mme LIARD Henri, ses neveux.

Tous les habitants de Vuillecin se joignent au Conseil municipal pour souhaiter à Marie-Thérèse de garder encore longtemps « Bon pied, bon oeil » et de pouvoir fêter de nombreux autres anniversaires.

Récit : Georges MUNIER



PORTRAIT

Belgé ... et Conseiller municipal

De par mon statut de citoyen européen mais aussi et surtout grâce aux électeurs qui ont soutenu ma candidature, je siège depuis une année au Conseil municipal de Vuillecin.

Cette expérience au sein d'une administration française qui mérite quelques réflexions et commentaires m'apparaît aussi comme une expérience riche d'enseignements.

En effet, bien qu'élu régulièrement, j'ai entamé ma fonction de conseiller avec une certaine appréhension qui se justifiait par le fait qu'originnaire d'un pays étranger, je m'investissais dans des fonctions publiques jusqu'ici réservées par l'usage à des personnes originaires du village ou de la région.

Certains facteurs positifs militaient cependant en ma faveur puisque depuis 10 ans, nous habitons à Vuillecin, que ma langue maternelle était le français, que j'étais retraité, et qu'au cours de ma vie active, j'avais acquis une certaine expérience professionnelle dont je pouvais éventuellement faire bénéficier la Commune.

Faisant aussi partie de la liste électorale qui n'avait obtenu que 3 sièges sur les 15 que compte le Conseil, je m'attendais, dès notre première séance, à recevoir de mes co-élus un accueil relativement tiède

Et cependant, force m'a été de constater que mes craintes étaient très exagérées puisque tous les membres de l'Assemblée me mirent immédiatement à l'aise en m'accueillant amicalement et en s'empressant de me fournir réponse aux nombreuses questions posées.

Restant quand même un peu méfiant, je pouvais imaginer que cette attitude de début n'était que temporaire et était susceptible de se transformer avec le temps.

Pourtant, au fil des semaines cette bonne entente collective a continué non seulement à prévaloir mais s'est même renforcée tant au sein du Conseil lui-même qu'au sein des commissions auxquelles je participe.

On ne me cantonne pas au rôle de simple observateur mais au contraire, je participe activement et dans la mesure de mes moyens aux débats parfois animés de l'Assemblée et si des problèmes délicats se sont récemment posés, comme ceux de mes collègues, mes avis ont été sollicités et pris en considération et ensemble nous avons pris les décisions jugées les plus logiques.

Ce conseil, dont je fais partie, forme une équipe homogène et responsable qui, au-delà de tout clivage politique, n'a d'autre but que de gérer au mieux la Commune et de satisfaire les électeurs qui lui font confiance.

Puissent, au fil des années, cette entente cordiale et cette atmosphère de compréhension réciproque être toujours présentes au cours de nos débats car j'estime que ceux-ci sont les garants majeurs de la concrétisation de nos engagements.

Hubert CARLIER
Conseiller municipal

Les jeunes diplômés de notre village

Après un bac scientifique, maths sup. et maths. Spé., il passe le concours de l'Ecole de l'Air et s'engage en 1998 à l'Ecole de l'Air de Salon de Provence.

En avril 2002; il entre à l'Ecole de Chasse de Tours pour entraînement sur Alpha jet (avion de la Patrouille de France). Il doit encore effectuer deux années d'entraînement pour devenir pilote de chasse opérationnel.

Il s'agit de **Norbert GAINÉ**.



Suite à un bac scientifique et une maîtrise de Droit, elle effectue une année de préparation aux concours administratifs.

Entrée à l'Ecole d'Officiers de Police, elle continue par l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police à Cannes Ecluse. Elle termine ses études comme Officier de Police Judiciaire avec le grade de Lieutenant.

Nous vous avons présenté : **Anne GINTZ**.



***Cette rubrique sera désormais consacrée à deux jeunes méritants du Village
Faites-vous connaître pour paraître dans les prochains numéros.***



Les jeunes champions de notre village

- ❖ **Mélanie BULLE**, championne départementale de gymnastique individuelle (GRS).
- ❖ **Laétitia PERRIN**, championne de Franche-Comté en individuelle et par équipe en tennis. Elle a été sélectionnée pour participer aux éliminatoires en vue des championnats de France à Roland Garros.
- ❖ **Mélanie ROGNON**, première à Paris du Trophée APH en musique, catégorie clavier.
- ❖ **Anthony PERRIN**, champion de Franche-Comté de judo, catégorie minime, puis vice-champion du Doubs. Il a terminé 2^{ème} en nationale suisse.
- ❖ **Richard WILD**, après une participation aux championnats de France UNSC, il est repéré par l'entraîneur de Toulouse et sélectionné en équipe de France junior. Il est ensuite recruté par ASM Montferrant avec un contrat semi-professionnel. Son frère **Jean-Baptiste** est sélectionné en équipe de Franche-Comté avec tournée au Maroc.
- ❖ **Mirza HODZIC**, depuis 4 ans, il pratique le Kung-Fu (art martial et sport de combat d'origine chinoise). Après les championnats régionaux, c'est la coupe de France puis les compétitions internationales avec un palmarès étonnant. Vainqueur de la compétition internationale Post Ténébras à Genève, équivalent championnat d'Europe, en 2001. 1^{er} au tournoi de Villers le Lac, 1^{er} au tournoi de Lyon et pour 2002, 3^{ème} en coupe de France à Villers le Lac.

Félicitations à tous et à toutes qui portez haut la renommée de Vuillecin et nous vous encourageons à continuer de progresser chacun et chacune dans votre spécialité.

Cette rubrique vous sera consacrée. Faites-vous connaître pour paraître dans le supplément de décembre pour ceux qui ont obtenu une récompense en 2002.

Recherches effectuées par
Georges MUNIER

Médaille de la famille française

Extrait du décret n° 82-938 du 26.10.82.

La Médaille de la Famille Française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Peuvent obtenir cette distinction les personnes visées ci-dessous qui par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales :

a) les mères de famille de nationalité française dont le mari et tous les enfants sont français ;

b) les mères de famille ou pères de famille de nationalité française dont tous les enfants sont français et dont le conjoint ne possède pas la nationalité française ;

c) les mères de famille ou pères de famille de nationalité française dont tous les enfants sont français qui élèvent ou qui ont élevé seuls leurs enfants ;

d) la médaille de bronze est accordée aux personnes veuves de guerre, qui, ayant au décès de leur mari trois enfants, les ont élevés seules.

Le nombre d'enfants requis pour postuler est de :

- 4 ou 5 enfants pour la médaille de Bronze

- 6 ou 7 enfants pour la médaille d'Argent

- 8 enfants et plus pour la médaille d'Or.

Si vous pensez remplir les conditions d'attribution de la Médaille de la Famille Française nous vous invitons à vous faire connaître au Secrétariat de Mairie où un dossier de candidature vous sera remis ainsi que de plus amples renseignements.



Le 25 mai 2002, 87 mamans ont participé au repas de la Fête des Mères organisé par la Commune, à l'Hôtel des Deux lacs à Labergement St Marie

6 gâteaux ont été remis à des mamans ne pouvant se déplacer.

1 gâteau n'a pu être remis, donc donné au Club du 3^{ème} Age.

Toute une école

L'ECOLE à l'honneur dans l'Hebdo Suisse du 18 avril 2002

Tous les enfants de tous les pays n'ont pas la chance d'être accueillis à l'école maternelle dès leur plus jeune âge ; or, entrer en classe tout petit, c'est améliorer l'apprentissage et l'égalité des chances.

Nos voisins suisses en sont conscients et c'est pour voir le fonctionnement d'une classe de petits dans une école maternelle française que des journalistes de « l'Hebdo » sont venus passer une journée à Vuillecin.

Cette visite est relatée dans le journal du 18 avril 2002 dans un important dossier dont nous vous proposons quelques extraits.

« J'aime mieux venir à l'école que rester à la maison »

Enmitouffés dans leur cagoule ou sous leur bonnet, les bambins se pressent dans le couloir. Ils se déshabillent et suspendent leurs vêtements à leur crochet : une fois, deux fois, tout tombe et on recommence.

Arrivé par le bus scolaire, un bonhomme de trois ans vient faire la bise à la maîtresse.

Après une seconde d'hésitation, il embrasse aussi la journaliste et la photographe. Peut-être que ça se fait, il ne sait pas trop.

Arrivé avant lui, Nicolas fait la vaisselle. Les filles lavent la dinette, il essuie, tandis qu'entre leurs jambes passent à quatre pattes Gaétan et son copain, deux lions rugissants.

Il est 8h45 à Vuillecin, petit village près de Pontarlier, la journée d'école vient de commencer pour 22 enfants de petite et moyenne section de maternelle.

A la rentrée de septembre dernier, les plus jeunes n'avaient pas encore trois ans. Six mois plus tard, ils sont parfaitement intégrés à la classe; impossible de les distinguer des plus grands. Comme eux, ils s'assoient sur le banc, participent à l'appel et passent par les toilettes avant de se rendre, comme tous les matins, à la salle de psychomotricité. La maîtresse distribue les cartes. But de l'exercice, imiter les positions et pyramides humaines dessinés sur les bostons. Il faut à la fois être capable de reproduire dans l'espace les figures complexes, et de définir le rôle de chacun.

Soif d'apprendre, de jouer...

Les plus petits, ceux qui en Suisse n'auraient aucune chance d'être dans une école publique, s'essayaient à la jonglerie façon assiettes chinoises

La maîtresse, elle, a largement de quoi faire : et que je vais vérifier les positions acrobatiques des grands, et que je fais tourner une assiette, et que je félicite le timide un peu empoté qui a tenu bon 15 secondes.

« Plus les enfants sont petits, plus ils sollicitent l'enseignante, avait-elle prévenu. Ils sont plus dépendants, ont plus besoin d'être regardés, approuvés, encouragés »

Là, on voit très bien ce qu'elle veut dire.

Ces bambins qui ont commencé très tôt, est-ce qu'ils aiment ça ?

« Moi, j'aime mieux venir à l'école que rester à la maison, répond Marco. J'apprends des choses, les couleurs, je peux essayer des masques ».

« Moi aussi, mais j'aime mieux cette année, explique Mathilde. J'aimais pas être chez les petits parce qu'il fallait faire la sieste ».

Louis résume bien la situation « Quand on est un moyen au lieu d'un petit, on est plus grand ».

Tous les enfants ont envie de dire qu'ils sont contents d'être là :

« On s'amuse bien ; on joue avec les copains ; on apprend des choses, comme des mots ou des peintures ».

« Le principal problème avec les tout-petits de deux ou trois ans est le même que dans une crèche, explique l'enseignante. C'est la séparation d'avec les parents.

Mais il existe quelques différences, nous sommes dans une école, il y a donc plus de contraintes, aussi bien dans les horaires que pour le choix des activités ou le respect d'une certaine discipline ».

S'occuper d'un groupe de 23 enfants aussi jeunes, c'est beaucoup. Les communes salarient donc des agents pour décharger les enseignantes. Scolariser des enfants dès deux ans, c'est les encadrer correctement.

Certains parents ou spécialistes craignent en Suisse qu'une scolarisation précoce ne transforme les enfants en élèves-soldats, tous coulés dans le même moule et soumis à un apprentissage uniforme. Ils ne sont pas prêts à livrer leurs tendres enfanceaux à l'Instruction publique.

L'enseignante de la maternelle de Vuillecin a travaillé une dizaine d'années dans une zone d'éducation prioritaire avec exclusivement des élèves de deux ans. Elle est convaincue des bienfaits d'une scolarisation précoce pour le développement des enfants, pour l'acquisition du langage et pour la préparation aux apprentissages de la primaire. La voir à l'œuvre dans sa classe est plus que convaincant.

Texte : Sonia Amal, journaliste à L'Hebdo »



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque s'est enrichie de nombreux livres grâce à de généreux donateurs. Merci à eux.

De plus, chaque année des nouveautés sont acquises par la mairie pour faire vivre cette bibliothèque.

Voici quelques exemples achetés en fin d'année 2001 :

- *Alger, ville blanche (1959-1960) de Régine Deforges*
(suite de la Bicyclette bleue)

- *Mon Pays Comtois d'André Besson*

- *Cosette ou le temps des illusions de François Cérésa*

- *des bandes dessinées et encore des albums pour enfants.*

Les derniers acquis de 2002 :

- *Les Herbes Folles de Jane Hamilton*

Roman, en forme de confession, expose les mécanismes par lesquels une vie ne peut se briser, mais aussi se reconstruire, ailleurs, à force d'optimisme et de détermination.

- *La Camarguaise de François Bourdin*

Tandis que les intrigues se nouent autour du devenir du Biloba, la beauté et la fourgue de Jordane font tourner les têtes et chavirer les cœurs...

- *Mon père en Alzheimer de Marie-France Billet*

« Mon père s'est égaré dans cette maladie comme en pays inconnu. Nul n'en connaissait la langue ».

- *Un maître pour Jessie de Jenny Dale (pour enfant de 8 ans).*

J'espère que cette présentation vous donnera envie de venir découvrir ce lieu culturel du village.

Je vous rappelle aussi que le passage du Bibliobus permet un vaste choix de livres pour satisfaire les goûts de chacun. De plus, si un ouvrage vous intéresse, nous pouvons vous le réserver si nous en faisons la demande trois semaines avant la venue du bibliobus.

La bibliothèque ne demande qu'à vivre par les prêts de livres et ce ne peut-être que grâce à vous, habitants de Vuillecin que cela est possible.

L'inscription est gratuite, le nombre de livres prêtés et la durée du prêt est sans limite tout en restant raisonnable.

Nous, bénévoles, nous serons heureux de vous accueillir...

La responsable
Françoise BOUDIER

Le Club des Jonquilles de l'Amitié

Les activités du club

Le dimanche 25 novembre 2001, le club associé aux Anciens Combattants a organisé une choucroute, salle de la Mairie.

Le samedi 2 février 2002, le repas du club en présence de 20 membres s'est terminé à plus de minuit.

Le samedi 2 mars 2002, un concours de tarot ouvert à tous a été organisé.

Nous rappelons que le club fonctionne **tous les jeudis à partir de 14 heures, salle de la Mairie** et que tous les retraités et préretraités sont invités à nous rejoindre.

Michèle (☎ : 03.81.39.61.72) et Georges (☎ : 03.81.39.32.46) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

Le Président
Georges MUNIER

Les Anciens Combattants

Les dates à se souvenir

Chaque année, au 8 mai, une gerbe est déposée au monument aux Morts, par esprit de mémoire et de solidarité.

Le 11 novembre, suite à un dépôt de gerbe au monument aux Morts, une remise de médaille est effectuée, puis le verre de l'amitié est offert par la municipalité.

Les conjoints, conjointes et veuves des anciens combattants se réunissent ensuite pour un repas amical.

L'association invite tous les anciens combattants du village à nous rejoindre.

Roger (☎ : 03.81.39.42.84) se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Le Président
Roger JEANNEROD

Association Sportive et de Loisirs de Vuillecin

Enregistrée sous le N° 802
ASLV « 2001 / 2002 sports et loisirs »

- Il a été procédé lors de l'assemblée du 15 avril 2002 à l'élection du bureau .
Un grand merci à Gilles Cholley pour les 2 années occupées en tant que président de l'ASLV

Les projets pour 2002 :

- Ballade VTT en famille **le dimanche 9 juin**
- Europapark : **07 juillet 2002**
- Vide grenier le **1^{er} septembre** .

Pour chacune de ces activités des bulletins d'inscriptions seront distribués.

La fête au village du 30 juin 2001 est une expérience à renouveler . Ne pas se prendre au sérieux et créer des liens d'amitié malgré nos divergences au travers d'activités sportives et d'animations au sein de notre village tel l'objectif de l'ASLV . Merci à l'ensemble des bénévoles ainsi qu'à vous tous qui participez à chaque animation .

L'association remercie M le Maire et le Conseil Municipal pour son aide financière



Nos futurs Stars



Et en fin de soirée !!
Ambiance assurée
par
Les smelling pigs



R.C. L'Arlier

Le R.C. L'Arlier arrive au terme de sa deuxième année.

Après une saison de mise en place, le club se maintient à une certaine stabilité au niveau effectif « joueurs et dirigeants ».

Au niveau sportif, les équipes de jeunes connaissent des fortunes diverses.

Mais le but étant avant tout que ces jeunes soient heureux de se retrouver, de jouer ensemble.

La politique de formation mise en place par le club auprès des jeunes depuis bientôt dix ans porte enfin ses fruits.

En ce qui concerne les équipes seniors, l'équipe A peu encore espérer se maintenir en première division, après avoir monté l'année précédente.

La réponse en fin de championnat début juin.

Quant à l'équipe B, elle a rencontré beaucoup plus de problèmes dus à un changement d'effectif presque tous les week-ends.

Ces deux équipes évoluent sur le terrain de Vuillecin le **samedi soir à 20 h. ou le dimanche à partir de 15 h..**

Nous invitons toutes les personnes du village à venir les encourager.

Le R.C. L'Arlier vous rappelle
- son loto annuel,
le samedi 15 juin à 20 h.
Salle Pour Tous à Doubs

BIEN SPORTIVEMENT

Le Comité

A.C.E.

BIENVENUE AU CLUB

Qui sommes-nous ?

L'Action Catholique des Enfants, mouvement d'Eglise reconnu par l'Episcopat français, s'appelait autrefois association « *Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes de France* ». Ce nom a été conservé dans certains pays étrangers. Ainsi Lennie Responsable de Club a rencontré pendant un stage au Sénégal un Club CV6AV de 50 enfants.

L'A.C.E. est une association d'éducation populaire agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports.

Aujourd'hui, l'A.C.E. fédère 60.000 enfants de 5 à 13 ans et 10.000 animateurs.

Un parti pris

Les enfants sont à même de donner leur avis, de choisir, d'agir. L'A.C.E. est un mouvement d'action qui désire que chacun devienne un être autonome, libre et heureux. C'est un mouvement qui ne différencie ni les races, ni les religions, ni le niveau social et montre l'exemple de la tolérance laïque comme aux catholiques.

Notre projet éducatif

- développer créativité, confiance, responsabilité et autonomie
- expérimenter la vie de groupe au travers des valeurs humaines : tolérance, solidarité, partage.
- découvrir, pour ceux qui le voudront, le lien entre sa propre vie et celle de Jésus-Christ.
- éveiller un sens civique par une éducation à la citoyenneté, dans l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Notre pédagogie

Un regard non averti considère les Clubs comme une sorte de garderie où les enfants rigolent des bons coups. La pédagogie appliquée a une toute autre dimension.

En Club, en réco, en camp ou lors de rassemblements, par le jeu puis les discussions, les enfants progressent, ils évoquent ce qui fait leur vie : l'école, la famille, les soucis, les rêves, les sujets d'actualité qui leur tiennent à cœur...

Ensemble, ils essaient de mieux comprendre et d'y donner un sens. Avec l'aide d'un animateur, ils imaginent une autre façon de vivre et d'agir.

Cette démarche se poursuit parfois vers l'adolescence et les premiers pas de vie d'adulte pour ceux qui souhaitent devenir un jour Animateur à l'A.C.E.

L'Action Catholique des Enfants : D'autres amis, d'autres lieux, d'autres voies.

CONTACT :

Claude MESSAGER

Tél : 03.81.46.67.14



Les mains créatives de Vuillecin

Le club de travaux manuels « **Les mains créatives de Vuillecin** » ne cesse de s'agrandir.

A sa création en mai 2000, par Michèle Vernerey, dont le but était et reste la participation au Téléthon, nous étions 5 dames à bien vouloir nous initier à **la pâte à sel** sous la houlette d'Evelyne Ravel et Nathalie Perrin.

Avec le coup de pouce de l'ASLV pour l'achat de nos premières fournitures, nos premiers sujets ont pu voir le jour et être vendus à l'occasion du vide grenier d'août.

Cette première vente nous a conforté dans notre idée et dès le lendemain nos créations reprenaient pour atteindre l'objectif fixé de décembre 2000. A cette occasion, quatre personnes nous ont rejoint dans cette activité.

Le résultat de nos deux ventes a dépassé nos espérances, puisque nous avons pu reverser 5 000 Frs au Téléthon 2000.

En 2001, Mme Brulebois nous propose d'animer un atelier d'initiation « pâte à sel » au Marché de l'artisanat « Artisans au Grand Cours » dont elle a la responsabilité pour la Ville de Pontarlier. Expérience enrichissante de 5 jours que nous renouvelons cette année. La diversification de nos activités s'imposait et grâce à la rémunération de cet atelier, nous avons pu acheter de nouveaux matériaux.

Les cadres en **carton mousse** et l'habillage des **boules en polystyrène** font leur apparition sous les conseils et l'expérience de Nadine Fluchot.

A l'automne, les préparatifs du Téléthon 2001 « télévisé » s'organisent et nous optons de nous joindre à Pontarlier. Cinq nouvelles dames viennent renforcer notre équipe dont Nadège Lonchamps qui nous confectionne des **tableaux en carton ondulé**. Notre stand situé sous le hall de la Mairie, a eu du succès puisque 9000 Frs seront reversés au Téléthon 2001.

En ce début d'année 2002, nous accueillons deux nouvelles personnes dont une dame de Bannans.

Deux activités supplémentaires sont proposées : **la décoration de boîte de Mont d'Or**, peinture, collage, tissu... et le **Patchwork**. Travail insoupçonné mais au combien passionnant pour les novices que nous sommes.

Grâce à l'aiguille et le talent d'Annie Renaud, nous vous proposerons nos réalisations : sacs, coussins etc.

En attendant le Téléthon 2002 ne manquez pas notre vente au :
« Vide Grenier » de Vuillecin, le 1^{er} septembre prochain.

« **Les mains créatives de Vuillecin** » est un atelier d'échange de savoir ouvert à tous, où chaque membre en accord avec l'objectif et l'esprit de groupe, participe aux activités proposées, sans contrainte que ce soit. Seules contraintes, si on devait nommer cela ainsi, seraient, bonne volonté et bonne humeur.

C'est avec ces quelques ingrédients que notre club compte 17 personnes et que nous avons, je crois, beaucoup de plaisir à nous retrouver chaque semaine :

Le lundi de 13 h.30 à 16 h.30 et le mercredi dès 20 h.

A.C.C.A.

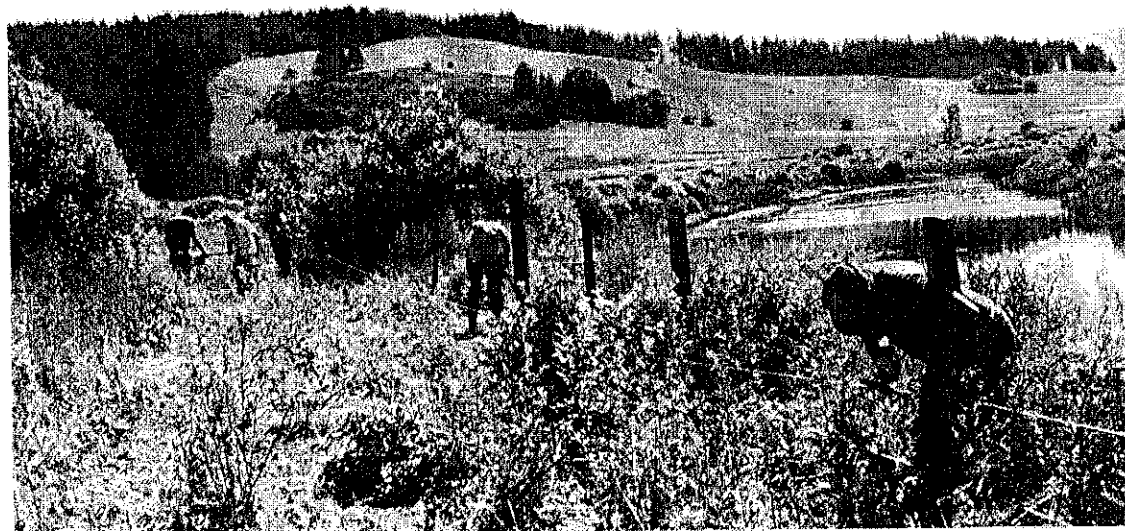
Association Communale de Chasse Agréée

En 2001, grâce à la subvention obtenue auprès de la fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, l'A.C.C.A. de Vuillecin a concrétisé son projet de construire une clôture sur un terrain de 11 hectares situé sur le site marécageux du « Morey ».

Ce lieu, désormais plus accessible depuis que nous avons construit un pont en bois, accueille les chevaux de monsieur Paul MICHEL, qui a signé un bail de cinq ans avec la Commune, l'A.C.C.A et G.I.C. du Drugeon.

Nous tenons à remercier vivement les personnes du G.I.C. de la Vallée du Drugeon qui sont venues apporter leur aide à l'édification de ce projet.

Le Président
A. PALATIN



SYNDICAT DES EAUX DE BIANIS

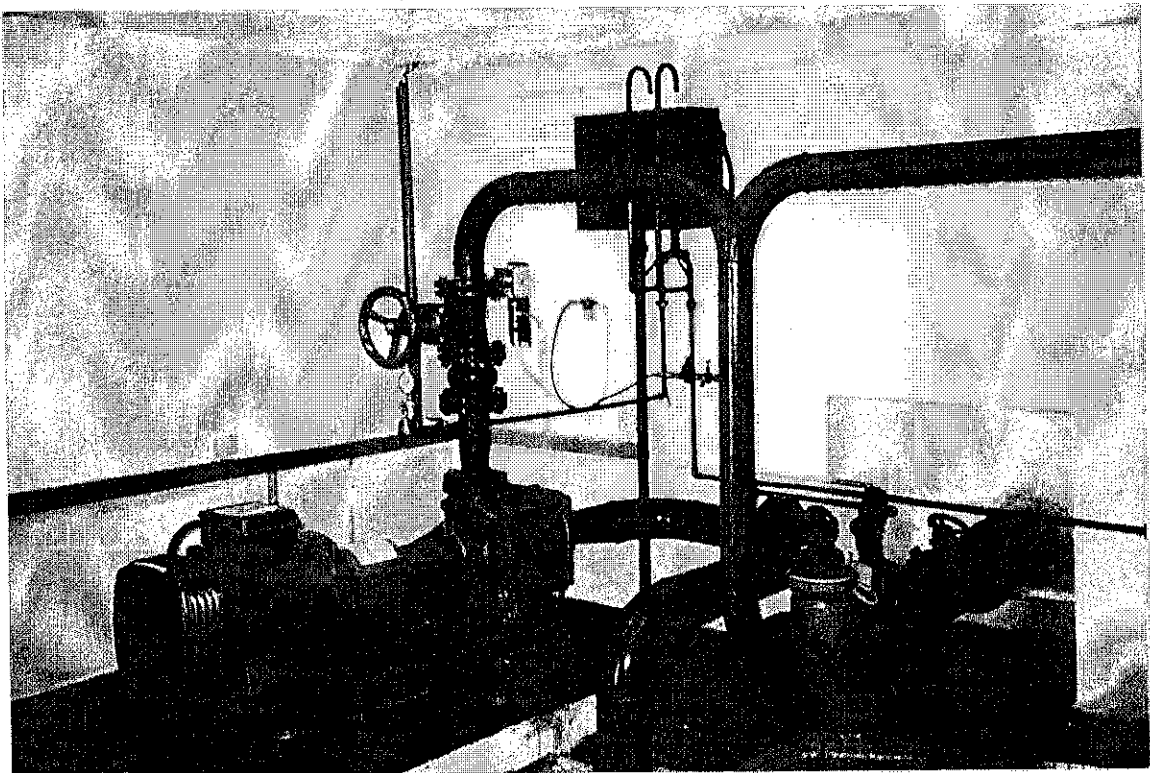
LA COMMUNE DE VUILLECIN est alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux de Bians auquel elle adhère.

Le réservoir principal est alimenté par 2 stations de pompage comprenant 2 pompes chacune tourne par intermittence, puis l'eau est redistribuée au village par gravitation. Ces stations alimentent également le réservoir dans la forêt, qui redistribue sur Sombacour, Bians, Goux, Evillers, via Vuillecin.

Un manuel de télégestion permet par l'intermédiaire d'un minitel de connaître à tous moments le niveau du réservoir et le fonctionnement des différentes pompes.

Cette eau est très recommandée dans le Pont.. A votre santé !

Georges MUNIER



Les questions que vous vous posez

Urbanisme

Aucune formalité, simple déclaration de travaux ou demande de permis de construire ?

Une fois votre projet de travaux arrêté, il convient de vous assurer des démarches qu'il implique en matière d'urbanisme.

Certains aménagements ne sont soumis à aucune formalité administrative tandis que les réalisations légères nécessitent une déclaration de travaux.

Les travaux plus conséquents tels que construction, modification du gros œuvre ou des façades obéissent à des règles strictes comportant le dépôt préalable d'un permis de construire.

Les cas de dispense d'autorisation préalable :

Article R 421-1 du Code de l'Urbanisme

Il s'agit d'ouvrages ou de bâtiments aux dimensions réduites :

- réalisation d'une terrasse non couverte n'excédant pas 0,60 mètre de hauteur, par rapport au terrain naturel, quelle que soit sa superficie
- bâtiments d'une surface au sol inférieure à 2 mètres carrés et dont la hauteur ne dépasse pas 1,5 mètre (abri de jardin)

des autorisations ou déclarations spéciales peuvent être exigées dans les zones sauvegardées ou à proximité des sites classés (voir plan d'urbanisme en mairie).

La dispense d'autorisation est de règle pour des travaux de réparation, d'entretien courant, d'aménagement intérieur n'ayant pas pour effet de changer la destination de l'immeuble, de créer un niveau supplémentaire ou d'en modifier l'aspect extérieur.

La déclaration de travaux

Les travaux exemptés de permis de construire mais soumis à déclaration préalable sont énumérés à l'article R 422-2 du Code l'Urbanisme.

Il s'agit principalement :

- des travaux de ravalement de façade sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment
- de l'implantation d'une habitation légère (même sans fondation) ou de construction dont la surface ne dépasse pas 20 mètres carrés (garage, hangar, véranda)
- de travaux modifiant l'aspect extérieur sans création de surface nouvelle (fermeture d'une loggia ou d'un balcon)
- du percement d'ouvertures dans la façade
- de la mise en place de fenêtres de toit de type VELUX

Un imprimé spécial (PC 156 à retirer au secrétariat) sert de support à cette déclaration.

La demande fait l'objet d'un affichage public, en mairie.

Sans réponse dans le délai réglementaire, après le dépôt de la déclaration en mairie, l'autorisation est réputée tacite, sauf dans certains cas déterminés par le Code de l'Urbanisme.

La durée d'instruction peut être portée à 2 mois en cas de recours à l'avis de services extérieurs (cas d'un site protégé notamment).

Le permis de construire

Il est obligatoire dans tous les autres cas ; constructions nouvelles de plus de 20 m², sur les constructions existantes lorsqu'ils entraînent un changement des destinations, une modification de l'aspect extérieur, du volume ou la création de niveaux supplémentaires (article R 421-1 du Code de l'Urbanisme).

On l'ignore souvent mais de nombreux travaux nécessitent l'obtention préalable d'un permis de construire y compris lorsque la propriété est close de murs.

Il en va ainsi notamment :

- de la transformation d'un garage en logement (changement de destination),
- de l'édification d'une véranda (si + de 20 m²),
- de la création d'une mezzanine (si + de 20 m² support de plancher).

En cas de doute sur la nature des démarches à accomplir dans le cadre de votre projet n'hésitez pas à consulter le secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Cartes bancaires :

De nouveaux recours en cas de fraude

La loi 2001-1062 du 15/11/01 traite de nombreux aspects de la vie quotidienne et notamment de la lutte contre les fraudes en matière de cartes bancaires ainsi que de la protection des titulaires de ces cartes.

Nouveau motif d'opposition

Tout porteur de carte bancaire peut désormais faire opposition, outre le cas de perte ou de vol, en cas d'utilisation frauduleuse de la carte ou de données liées à son utilisation telles que les achats effectués à distance à partir du numéro de la carte.

Que faire en pareilles circonstances ?

Etablir sans délai une réclamation écrite auprès de sa banque en contestant le ou les paiements frauduleusement effectués.

Conséquence de la mesure :

A réception de la contestation la banque dispose d'un mois pour rembourser au titulaire de la carte :

- les sommes contestées
- les frais bancaires (de mise en opposition, de découvert non autorisé)

Commentaires :

La mise en place de cette loi résulte d'une revendication ancienne des associations de consommateurs.

A noter que le délai de réclamation est fixé par la loi à 70 jours à compter de l'opération contestée.

Nouveaux seuils de responsabilité

En cas de perte ou de vol sans négligence grave :
Somme maximum restant à la charge du porteur

- au 1^{er} janvier 2002 : 275 €
- au 1^{er} janvier 2003 : 150 €

En cas de perte ou de vol avec négligence grave :

Les plafonds de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas dans certains cas où le porteur a agi avec une négligence coupable, notamment :

- en laissant apparaître son code confidentiel à proximité de sa carte bancaire
- en ne faisant pas opposition dans des délais compatibles avec ses habitudes en matière d'utilisation de la carte (exemple : opposition dans un délai de deux semaines alors que le porteur utilise habituellement sa carte bancaire de manière quasi-quotidienne.

Argent

Comment procéder à l'échange de vos derniers francs ?

Jusqu'au 30 juin 2002 vous pouvez échanger gratuitement vos pièces et vos billets en francs contre des euros auprès de votre banque.

A compter du 1^{er} juillet 2002 cet échange gratuit ne pourra s'effectuer que dans les succursales de la Banque de France ou aux guichets du Trésor Public.

Après le 17 février 2005 il ne sera plus possible d'échanger les pièces.

Par contre, les billets pourront être échangés jusqu'au 17 février 2012 dernier délai.

Recherches effectuées par
Norbert LAURENCE

POUR VOTRE INFORMATION

COLLECTE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour la première fois, la Ligue contre le cancer, Comité du Doubs, a organisé une collecte dans la commune pendant la semaine nationale contre le cancer du 18 mars au 24 mars 2002.

Le total collecté est remarquable : 1.239,23 Euros (8.128,82 F).

Le Comité du Doubs, présidé par le docteur Etienne VERNIER, remercie vivement tous les généreux donateurs, qui, par leur participation, soutiennent une association qui contribue efficacement à la lutte contre cette maladie dans notre département.

Les délégués bénévoles expriment leur reconnaissance à toutes les personnes qui les ont accueillies aimablement.

Le Comité du Doubs Besançon, rappelle que l'argent collecté à VUILLECIN sera employé pour 90 % dans les secteurs de BESANCON et PONTARLIER au bénéfice des hôpitaux et à l'aide directe aux malades (le reste, soit 10%, est reversé à la Ligue de Paris pour des actions nationales).

Colette PARIS

OPERATION BRIOCHES

La vente des brioches au profit de l'A.D.A.P.E.I. a rapporté la somme de 781 Euros.

L'équipe composée de Michèle, Dédé, Damien, Dominique et Claude tiennent à remercier l'ensemble des personnes du village pour l'excellent accueil que vous avez leur avez réservé.

L'Equipe

Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement
des Ordures Ménagères du Haut-Doubs

Connaissez vous ...

... le compostage

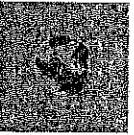
individuel ?

Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement
des Ordures Ménagères du Haut-Doubs

Les Petits Planchants - B.P. 235
25303 Pontarlier Cedex

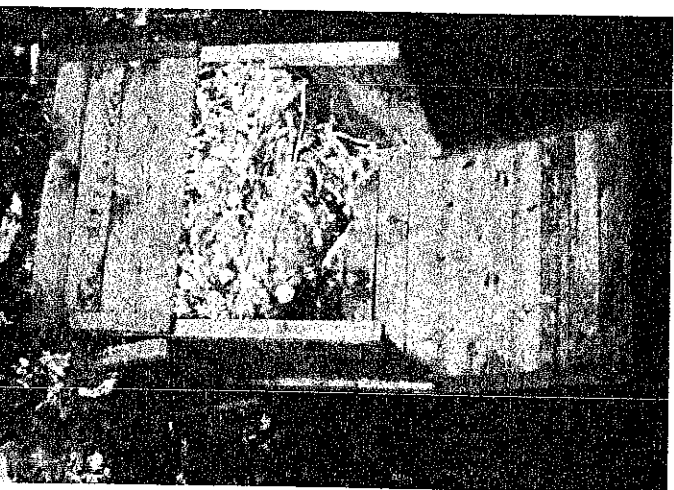
tél. 03 81 46 49 66 - Fax 03 81 46 95 21
email : smetomhautdoubs@aol.com

A D E M E



Conception SMETOM - Imprimerie CF IMPRESSIONS - Pontarlier

Imprimé sur papier recyclé



pourquoi composter ses déchets organiques ?

Le Syndicat Mixte d'Étude et de Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Doubs (SMETOM) et votre collectivité se sont engagés à moderniser et rationaliser la gestion des déchets. Cela implique l'organisation de nouvelles méthodes de collecte et de traitement.

La collecte sélective des emballages recyclables ou le compostage des déchets organiques font partie de ces nouveaux procédés qui sont ou seront prochainement à votre disposition pour réduire la quantité de déchets incinérés. Le compostage peut être réalisé sur une plate-forme (pour de grosses quantités) ou chez vous (compostage individuel).

qu'est ce que le compostage ?

C'est la transformation biologique de vos déchets organiques en un engrais sain et naturel utilisable dans votre jardin ou vos plantes en pots.

qui peut pratiquer le compostage individuel ?



Toute personne qui pratique le jardinage ou qui a de grands parterres de fleurs peut opter pour cette méthode : il s'agit d'utiliser le compost produit !

quels déchets peut-on composter ?

Vos déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, filtres et marc de café, ...
Vos déchets de jardin : feuilles mortes, plantes fanées, déchets de tonte ou de taille en petite quantité, ...

comment composter ?

Le SMETOM et votre collectivité vous proposent deux modèles de composteurs en bois du massif jurassien :

-  **365 litres** (HxLxP : 82x70x81 cm) pour les petites surfaces ou les débutants, au tarif de 22 €.
-  **575 litres** (HxLxP : 82x87x99 cm) pour les jardiniers plus confirmés au tarif de 25 €.

Les deux modèles sont livrés à monter avec une notice d'explication et un guide pratique du compostage.

Notre Syndicat, aidé par le **Conseil Général du Doubs** et l'**ADEME de Franche-Comté**, prend à sa charge la différence avec le prix public.

Pour commander, il vous suffit de nous renvoyer le bon de commande ci-dessous au SMETOM. Les commandes sont limitées à deux composteurs par foyer.

BON DE COMMANDE

Mademoiselle, Madame, Monsieur

Adresse :

Code postal Commune

commande composteur(s) en bois de 360 litres au prix de 22 €
composteur(s) en bois de 575 litres au prix de 25€
soit un montant total de €

Le règlement s'effectuera par chèque à la livraison du composteur.
Vous serez prévenu par courrier de la date et du lieu de livraison



Mémento

URGENCES :

APPEL MEDICAL D'URGENCE

 **15**

Avec ce numéro, les secours arrivent très rapidement.

SAMU] **15**

POLICE] **17**

POMPIERS] **18**

Centre Anti-Poisons

] 03.88.37.37.37

ALLO Enfance maltraitée

] 119 ou n° Vert : 0800.05.41.41

Commissariat de Police :

16, Rocade G. Pompidou

25300 - PONTARLIER

] 03.81.38.51.10

Centre Hospitalier Général :

2, Fb St Etienne

25300 - PONTARLIER

] 03.81.38.54.54

Gendarmerie :

4, rue Moulin Parnet

25300 - PONTARLIER

] 03.81.39.06.60

Pharmacie de garde :

se renseigner auprès du commissariat en se munissant d'une ordonnance

PRATIQUE

Mairie :

13 Rue Principale

25300 - VUILLECIN

] 03.81.39.41.13

☎ 03.81.46.32.41

Permanences Secrétariat de Mairie :

Lundi : 15 h.00 à 18 h.00

Mercredi : 16 h.00 à 18 h.00

Vendredi : 09 h.00 à 12 h.00

Bibliothèque :

- lundi : 17 h.30 - 19 h.

- jeudi : 16 h.30 - 18 h.

Les horaires d'Eté de la déchetterie :

du 01.04.2002 au 30.09.2002

- du lundi au samedi :

8 h.00 - 12 h.00

14 h.00 - 18 h.00

- dimanche : 9 h.00 - 12 h.00

(gratuite pour le particulier).

Locations de salles - Contacts

-salle de la Mairie :

Mme Lambert] 03.81.39.61.72

- Maison forestière :

Mme Palatin] 03.81.39.36.60

Mémento

PRATIQUE

Quelques associations –

-ASLV :

P.PERRIN } 03.81.39.45.41

-*Les mains créatives de Vuillecin* :

Mme Vernerey } 03.81.46.78.37

- *R.C. l'Arlier* :

J.M Fluchot } 03.81.39.29.80

- *Club des Jonquilles de l'Amitié*

G. Munier } 03.81.39.32.46

- *Les Anciens Combattants*

R. Jeannerod } 03.81.39.42.84

- *A.C.C.A (chasse)*

A. Palatin } 03.81.39.36.60

- *A.C.E.*

C. Messenger : } 03.81.46.67.14

-*Relais Paroissial*

M. Jeanningros } 03.81.39.34.28

PRATIQUE

- *ECOLE DE VUILLECIN*

} 03.81.46.61.27

- *C.C.L.*

} 03.81.39.40.02

Astreinte C.C.L.

} 06.72.27.20.24